

Le PLUi à Gargenville

Depuis le 21 février 2020, tout projet de construction ou de rénovation mené sur la commune doit désormais respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).



Élaboré à l'échelle des 73 communes de Grand Paris Seine & Oise, le PLUi s'applique désormais en lieu et place de notre [Plan Local d'Urbanisme (PLU)].

Vous souhaitez :

- Consulter en ligne le PLUi et le mode d'emploi
- Consulter une version papier du PLUi : Grand Paris Seine & Oise – Service Autorisations du Droit des Sols (ADS) - 100 avenue Vanderbilt à Carrières-sous-Poissy.
- Vous avez un projet de construction neuve ? Vous souhaitez agrandir votre habitation ou, au contraire, démolir un bâtiment ? Vous envisagez de modifier l'aspect extérieur de votre maison (réfection de toiture, changement de fenêtre, ravalement de façade, création de nouvelles ouvertures, modification de clôture ...) ?

Rendez-vous sur le site de la communauté urbaine, rubrique **Autorisation du Droit des Sols**, et retrouvez l'ensemble des infos pratiques (quelles autorisations pour quels travaux ? quels délais d'obtention ? comment constituer son dossier ? ...)

Documents

[Mode d'emploi PLUi approuvé](#)

Liens utiles

[Consulter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal \(PLUi\)](#)

Contact

Service Urbanisme

urbanisme@ville-gargenville.fr

Tél. 01 30 98 89 17